

## Indicateurs relatifs à l'égalité de chances entre les femmes et les hommes

La [loi Rixain](#), visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, encourage les institutions à publier des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités.

### Indicateurs NEOMA 2023-24

1-Part des femmes candidates à l'entrée des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité

	Sur concours	Hors concours
CESEM	43%	58%
GBBA	42%	46%
PGE	49%	45%
DESSMI	na	46%
TEMA	39%	50%
BMS	44%	67%

2- Part des femmes inscrites dans les formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité

CESEM	51%
GBBA	44%
PGE	53%
DESSMI	59%
TEMA	37%
BMS	36%

3- Taux de femmes et taux d'hommes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux selon la filière et la spécialité de formation

	Femmes	Hommes
CESEM	57%	43%
GBBA	47%	53%
PGE	55%	45%

DESSMI	47%	53%
TEMA	44%	56%
BMS	75%	25%

4- Part des femmes parmi les diplômés d'une formation reconnue par l'Etat, aux niveaux « BAC+2 », « BAC+3 », « BAC+5 » et « BAC+8 », selon la mention\*

*\*données 2022 2023*

	Femmes	Hommes
CESEM	54%	46%
GBBA	43%	57%
PGE	55%	45%
DESSMI	57%	43%
TEMA	38%	62%
BMS	21%	79%

5- Part des doctorantes en première inscription, par discipline

	Femmes	Hommes
Sciences humaines et sociales	75%	25%

6- Taux de femmes et taux d'hommes parmi les doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse

Femmes	Hommes
75%	25%

7- Part des doctorantes lors de leur soutenance, par discipline

	Femmes	Hommes
Sciences humaines et sociales	75%	25%

8- Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence

Présidentes	80%
Bureau hors présidentes	52%

## Part des femmes dans les jurys

Lors des concours d'accès aux formations de NEOMA, la part des femmes y est de 46,38 % dans les jurys comportant trois membres ou plus.

## Exemples d'actions mises en œuvre pour réduire les inégalités

Le [plan de lutte contre les violences harcèlement et discrimination](#) est accessible à toute la communauté de l'École.

**Des partenariats.** Par exemple, depuis 2021, [la Maison Veuve Clicquot s'engage auprès de NEOMA Business School](#) : un programme de bourses permet de financer chaque année les frais de scolarité de dix étudiantes du Programme Grande Ecole.

**Des ateliers de coachings** sont proposées aux étudiantes autour des thèmes de la [négociation salariale, de l'optimisation de l'évolution professionnelles, de la gestion des défis rencontrés](#).

**Des conférences** ont lieu sur les campus sur les sujets des stéréotypes et des biais cognitifs.

**Des évènements**, tels que [Impact Now](#), abordent les questions des inégalités sous forme d'exposition.